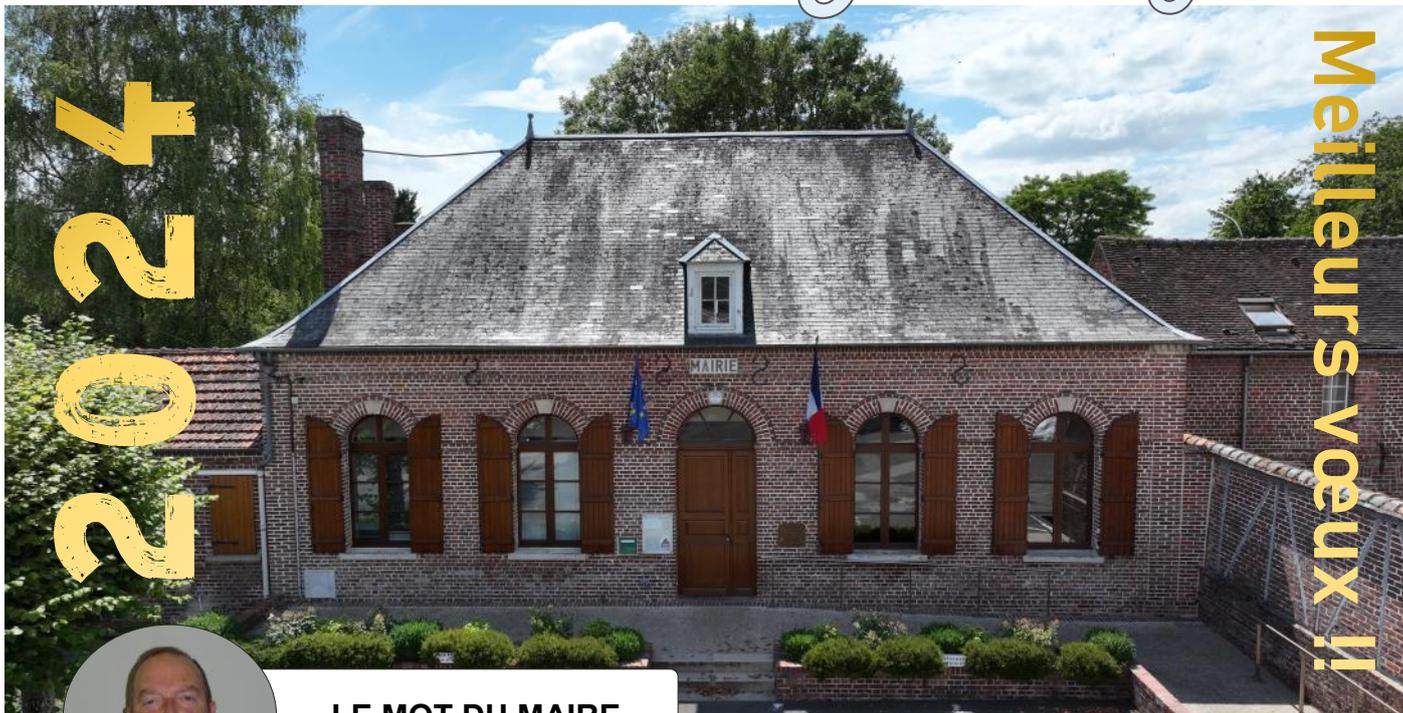


BIEN VIVRE A

TROISSEREUX *Le Mag.*



LE MOT DU MAIRE

Chers Tressoriens, Chères Tressorienne

En ce début d'année, je tiens à vous adresser **mes vœux les plus chaleureux pour 2024**. Que cette nouvelle année soit synonyme de bonheur, de santé et de réussite pour chacun d'entre vous. C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous, à travers ces lignes, pour partager mes vœux et pour vous informer de notre rendez-vous des vœux officiels qui se tiendra le jeudi 25 janvier 2024.

Ce sera l'occasion de nous retrouver, d'échanger et de célébrer ensemble les moments forts qui ont marqué notre communauté au cours de l'année passée. Plus particulièrement, ce rassemblement revêtra une importance particulière puisqu'il marquera également le bilan de mi-mandat de notre

équipe municipale. Nous aurons l'opportunité de revenir sur les réalisations accomplies, les projets en cours et les perspectives futures qui contribueront à l'épanouissement de notre village.

Votre participation active est essentielle pour construire ensemble l'avenir de notre belle communauté. Je compte sur vous pour venir nombreux le jeudi 25 janvier 2024, à 19h, à la salle polyvalente, afin de partager ce moment d'échange et de convivialité.

Je vous renouvelle mes vœux les plus sincères pour cette année nouvelle, et je me réjouis à l'idée de vous retrouver lors de cette soirée empreinte de positivité et d'espoir.

Bien à vous,

Votre Maire : Christian DEMAY

URBANISME

La préfecture confirme que notre village reste sous l'emprise d'un PPRI (plan de prévention des risques inondation) avec un volet coulée de boues et un volet inondation pour certaines parties du village. Dans l'hypothèse de travaux, vous devez vous rapprocher de la mairie ou regarder le PLU du village sur internet pour connaître les prescriptions qui vous seront demandées afin de prévenir le risque inondation, même s'il s'agit d'une construction existante que vous souhaitez réhabiliter.

POLLUTION DELIBEREE ET IRRESPONSABLE

Les actes répréhensibles de dépôts sauvages se propagent de manière inquiétante à Troissereux et dans d'autres localités. Souvent difficiles à identifier, les contrevenants ne sont pas à l'abri de se faire prendre, déclenchant ainsi une réaction prompte des autorités locales.

Le 21 décembre 2023, deux individus ont été appréhendés en flagrant délit de pollution environnementale rue des marais. Leur acte inconsideré consistait à vidanger un véhicule directement au sol. Malheureusement



pour eux, la pluie s'est abattue la nuit suivante, entraînant une conséquence désastreuse : une contamination de 200 m² de sol, par l'huile répandue, avec les précipitations. La municipalité a rapidement transmis le constat de flagrant délit à la gendarmerie.

Le personnel communal a investi deux jours entiers dans le processus de dépollution. Les terres souillées ont dû être éliminées, ajoutant aux coûts

les dépenses liées à l'utilisation de granulés spéciaux pour absorber l'excès d'huile de vidange. Les conséquences financières seront lourdes, s'ajoutant à une amende de police pour pollution pouvant atteindre jusqu'à 1500 €.

Dans le même laps de temps, une entreprise a été prise en flagrant délit, à deux reprises, de dépôts



sauvages de déchets de construction.

L'entreprise a été interpellée et a procédé au ramassage de ses déchets. Un avertissement de mise sous surveillance, assorti des sanctions encourues, lui a été formel-

lement notifié.

En cas de témoignage concernant de tels actes répréhensibles, il est fortement recommandé de prendre des photos et d'informer immédiatement la mairie. Ceci permettra d'établir un constat formel en vue de tenir les délinquants responsables, une tâche rendue d'autant plus aisée lorsque le flagrant délit est avéré.



TRIBUNE DE LA SECONDE LISTE

Chers Tressoriens et Tressoriennes,

Une nouvelle année commence pour chacune et chacun d'entre vous et nous souhaitons, au nom de la liste Troissereux expérience et renouveau du conseil municipal vous adresser nos vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé mais aussi de réussites.

Réussite professionnelle, personnelle ou familiale.

Réussite dans tout ce que vous entreprenez au quotidien, et aussi réussite dans ce qui sera entrepris pour le Mieux Vivre dans notre jolie commune de Troissereux.

Au cours de l'année 2023, nous avons pu, comme toujours, compter sur l'engagement professionnel des agents de la commune, synonyme de qualité du service public rendu aux habitants de notre territoire et nous les en remercions sincèrement.

Vous le savez, nous sommes toujours attentifs aux décisions qui sont prises au conseil municipal, et tâchons de ne jamais nous enfermer dans des débats stériles et non-constructifs, et n'hésitons pas à voter favorablement les décisions qui nous semblent pertinentes, et à défendre les idées qui nous semblent justes, ce qui fut le

cas cette année avec l'exemple de la potentielle fermeture de la crèche, certes qui représente un coût important tout en étant un formidable levier d'attractivité de notre commune pour les jeunes ménages, et les familles. Il nous a semblé pertinent d'indiquer qu'avant de prendre de telles décisions, il fallait avant tout explorer toutes les aides qu'il serait possible d'aller chercher, et nous réjouissons du travail mené par certains élus de la majorité aujourd'hui pour tenter de trouver des solutions.

Nous avons également rejeté l'éventualité évoquée d'un nouveau lotissement d'un grand nombre de logements sociaux à proximité immédiate de la Mairie, avec des accès pour autant de véhicules sur la jolie voie verte menant à la salle des fêtes jusqu'à l'accès à l'école.

En 2024, nous continuerons d'être à votre écoute et à votre disposition pour le bien vivre de notre commune.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle et heureuse année 2024, à partager avec celles et ceux que vous aimez.

Vanessa Meissirel-Marquot, Astrid Degroote et Maurice Bily.